



## 25<sup>e</sup> séance du Conseil général

Législature 2020-2024

**Jeudi 9 mars 2023 à 19h30**

à l'Hôtel de Ville

### Procès-verbal

**Présidence** : Cédric Haldimann (PLR)

**Membres du Conseil général présents (30 membres)** : Mmes et MM. Borel Pierre-Alain (PS), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Courvoisier Blaise (PLR), Djebaili Karim (PS), Favre Andy (UDC), Gagnebin Monique (PS), Guyot Ilinka (Les Vert-e-s), Jeandroz Françoise (POP), Lalive Jean-Emmanuel (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL), Maillard Alicia (PS), Moser Claude-André (PLR), Perret François (Les Vert-e-s), Perret Julie (POP), Piguët Christian (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Schneeberger Marina (POP), Spoletini Giovanni (PS), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Vollers Sabrina (POP), Zaffalon Aliénor (PVL), Zender Lara (POP)

**Suppléant-e-s présent-e-s (7 membres)** : Mme et MM. Baptista Ginga Matos (Les Vert-e-s), Beroud Olivier (POP), Ferlin André (Les Vert-e-s), Jurt Laura (PLR), Marty Jonathan (Le Centre), Moretti Andrea (PS), Turtschi Nicolas (POP)

**Membres du Conseil général excusés (11 membres)** : Mme et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Bieler Gaëtan (POP), Bühler Pascal (PS), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Freitag Manon (Le Centre), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Iseli Maël (PLR), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Mbemba Christophe (PLR), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s)

*Séance du 9 mars 2023*

**Conseil communal :** M. Patrick Herrmann (Les Vert-e-s), président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), vice-président, M. Thierry Brechbühler (UDC), M. Théo Huguenin-Elie (PS) et Théo Bregnard (POP)

*Séance du 9 mars 2023*

## **25<sup>e</sup> séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds**

**Jeudi 9 mars 2023 à 19h30**

à l'Hôtel de Ville

### **Ordre du jour**

1. Adoption du procès-verbal de la 12<sup>e</sup> séance du Conseil général du 23 novembre 2021.
2. Assermentation des nouveaux membres du Conseil général et suppléants.
3. Élections au sein des commissions.
4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 20'930'000.00 HT pour la réalisation d'une nouvelle usine de traitement des eaux et des captages aux Moyats.

*Cédric Haldimann  
président du Conseil général*

## OBJETS DÉPOSÉS

---

**Motion intercommunale** des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds : « Médecins scolaires - opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

**Interpellation** du groupe des Vert-e-s : « L'Humusation ou mourir pour donner la vie ».

**Question** du groupe des Vert-e-s : « Une ville éteinte la nuit : une expérience à poursuivre !? »

**Interpellation** de M. Blaise Courvoisier : « Constructions dans le quartier des maisons du Corbusier ».

**Question** du groupe POP : « Utilisation laïque des lieux de culte ».

**Question** de M. Blaise Courvoisier : « Fusion de communes ». [NON TRAITÉE]

**Question** du groupe POP : « Quelles synergies possibles sur l'interdiction de la publicité dans le domaine public avec les projets d'autres villes romandes ? » [NON TRAITÉE]

**Motion** du groupe POP : « Formation : remplir sa déclaration d'impôt pour les jeunes ». [NON TRAITÉE]

**Interpellation** du groupe PVL : « Plan directeur partiel de mobilité : où en est-on ? » [NON TRAITÉE]

**Motion** du groupe PVL : « Analyse de la performance énergétique ». [NON TRAITÉE]

**Interpellation** du groupe des Vert-e-s : « Densifier autrement ? » [NON TRAITÉE]

## Adoption du procès-verbal de la 12<sup>e</sup> séance du Conseil général du 23 novembre 2021

**M. Christian Piguet**, Les Vert-e-s : Ce n'est pas coutume de prendre la parole pour un PV. Je vous fais part du texte de Laure Todeschini : « Nous nous référons à l'avis de droit du préposé à la protection des données du 17 mai 2021, qui signifie que la diffusion sur internet de données personnelles de personnes administrées est interdite. Il faudrait, en effet, éviter la citation de noms de personnes non élues, afin de ne pas porter atteinte à la protection des données et de la personnalité. Or, en pages 50 et 54 de ce PV, le nom d'une personne non élue est cité, et ceci dans un contexte assez délicat. Nous – c'est-à-dire Laure Todeschini et le groupe des Vert-e-s – suggérons donc au Conseil communal d'analyser ces passages et d'envisager l'anonymisation du PV à ces deux endroits. »

Sans autres commentaires, et sans oppositions à la remarque de M. Piguet, le procès-verbal de la 12<sup>e</sup> séance du 23 novembre 2021 est considéré comme adopté, avec les modifications demandées par le groupe des Vert-e-s.

## Assermentation des nouveaux membres du Conseil général et suppléants

Le président, **M. Cédric Haldimann**, procède à l'assermentation de deux nouveaux membres suppléants du Conseil général, M. Andrea Moretti (PS), en remplacement de Mme Alicia Maillard et M. Olivier Beroud (POP) en remplacement de Mme Sabrina Vollers.

## Elections au sein des commissions

### Election d'un membre du groupe socialiste à la Commission financière, en remplacement de Mme Silvia Locatelli, démissionnaire

**M. Pierre-Alain Borel**, PS, propose la candidature de M. Andrea Moretti.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. Andrea Moretti est élu membre de la Commission financière.

**Election d'un membre du groupe socialiste à la Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle, en remplacement de Mme Silvia Locatelli, démissionnaire**

**M. Pierre-Alain Borel**, PS, propose la candidature de Mme Alicia Maillard.

Cette candidature n'étant pas combattue, Mme Alicia Maillard est élue membre de la Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle.

**Election d'un membre du groupe POP à la Commission de salubrité et de la police du feu, en remplacement de M. Jacques Robert, démissionnaire**

**M. Karim Boukhris**, POP, informe ne pas avoir de candidature à proposer à ce jour.

**Election d'un membre du groupe POP à la Commission temporaire de planification territoriale, en remplacement de M. Julien Gressot, démissionnaire**

**M. Karim Boukhris**, POP, informe ne pas avoir de candidature à proposer à ce jour.

**M. Cédric Haldimann**, président : En préambule, je vous annonce, d'entente avec le Conseil communal, que la séance de ce soir se terminera au plus tard à 21h, afin de permettre aux intéressés de rejoindre la patinoire des Mélèzes pour voir le troisième tiers du match de demi-finale. Jusque-là, nous aurons toutefois largement pu traiter l'ordre du jour, et certainement quelques objets qui ont été déposés ce soir.

Nous avons reçu un courrier le 19 février 2023 : il s'agit de la lettre de démission de M. Julien Gressot du groupe POP.

Nous avons reçu également un certain nombre d'objets :

- une motion intercommunale des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds : « Médecins scolaires - opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle »,
- une interpellation du groupe des Vert-e-s : « L'Humusation ou mourir pour donner la vie »,
- une question du groupe des Vert-e-s : « Une ville éteinte la nuit : une expérience à poursuivre !? »,
- une interpellation de M. Blaise Courvoisier : « Constructions dans le quartier des maisons du Corbusier »,
- une question de M. Blaise Courvoisier : « Fusion de communes »
- une question du groupe POP : « Quelles synergies possibles sur l'interdiction de la publicité dans le domaine public avec les projets d'autres villes romandes ? »,
- une motion du groupe POP : « Formation : remplir sa déclaration d'impôt pour les jeunes »,
- une interpellation du groupe PVL : « Plan directeur partiel des mobilités : où en est-on ? »,
- une motion du groupe PVL : « Analyse de la performance énergétique »,
- une interpellation du groupe des Vert-e-s : « Densifier autrement ? »,
- une question du groupe POP : « Utilisation laïque des lieux de culte ».

Une question du groupe PVL concernant l'usine des Moyats sera directement traitée avec le rapport de ce soir.

# **Rapport du Conseil communal** **relatif à une demande de crédit de CHF 20'930'000.00 HT** **pour la réalisation d'une nouvelle usine de traitement des** **eaux et des captages aux Moyats**

du 15 février 2023

## **au Conseil général** de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

### **Introduction**

En cette période de changements climatiques aux conséquences multiples et pas toujours complètement prévisibles, l'importance d'un approvisionnement en eau de qualité, sûr et pérenne, devient de plus en plus grande. Nos ancêtres ont fait preuve d'une folle ingéniosité pour amener ce précieux élément jusque dans notre cité sise dans un environnement qui en est singulièrement dépourvu par nature.

Ce rapport nous rappelle tout opportunément que notre approvisionnement en eau est vital et que les installations qui pourvoient à nos besoins doivent être constamment soignées, entretenues, voire améliorées si nous voulons, dans le futur, pouvoir faire durer le mythe de la "ville improbable" que beaucoup d'entre nous évoquent volontiers dans leurs propos.

Cela fait maintenant plus de dix ans que des travaux de grande envergure ont été entrepris. Nous arrivons dès lors à la dernière étape de ce processus.

### **Résumé de la démarche politique**

Le projet, dont le but est d'optimiser et de sécuriser la distribution de l'eau, est programmé en trois étapes :

- 1<sup>re</sup> étape : mise en œuvre de la chloration électrolytique (réalisée en décembre 2010) et construction d'une nouvelle galerie à la Corbatière (mise en service le 17 juillet 2013),
- 2<sup>e</sup> étape : sécurisation du tronçon d'adduction Les Moyats – Jogne, crédit voté le 20 novembre 2012 (CHF 11'950'000.00 HT). Crédit

complémentaire voté le 2 juin 2015 (CHF 2'640'000.00 HT). Excavation d'une nouvelle galerie et pose d'une nouvelle conduite ascensionnelle (mise en service le 27 octobre 2020),

- 3<sup>e</sup> étape : usine de traitement des eaux aux Moyats.  
Etape 3a votée le 7 mars 2019 (CHF 400'000.00 HT) pour les prestations d'ingénierie en vue d'établir un projet de l'ouvrage consolidé avec devis.  
Etape 3b : réalisation d'une nouvelle usine de traitement des eaux et des captages aux Moyats.

## **Demande de crédit et planification**

Le présent rapport englobe une demande de crédit pour la réalisation :

- A. de la nouvelle chaîne de traitement,
- B. du renouvellement des installations hydroélectriques permettant le refoulement de l'eau vers la ville de La Chaux-de-Fonds,
- C. du renouvellement de l'adduction des ressources d'eau alimentant l'usine des Moyats.

Il faut encore signaler que ces investissements ne sont pas soumis au frein à l'endettement puisqu'ils sont autofinancés.

La réserve pour l'adduction principale de l'eau en préfinancement se monte à CHF 7'388'936.80.

### **A. Nouvelle chaîne de traitement**

L'usine des Moyats centralise les eaux de captages situées sur la rive gauche de l'Areuse. Ces ressources constituent l'approvisionnement principal de la ville de La Chaux-de-Fonds, les eaux du SIVAMO (syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau du Val-de-Ruz et des Montagnes neuchâtelaises) venant en complément de secours.

L'usine actuelle assure la désinfection sommaire de l'eau et son pompage à destination de notre ville.

Elle est schématiquement divisée en trois parties, soit une première dédiée au stockage et à la désinfection sommaire de l'eau brute, une autre au refoulement de l'eau potable et une partie qui sert de locaux techniques et administratifs.

Son fonctionnement actuel présente un certain nombre de lacunes :

- Toutes les eaux arrivent dans le même bassin d'eau difficile à exploiter,
- Les ressources arrivent directement dans le bassin sans être analysées et sans pouvoir être isolées en cas de problèmes,
- Le traitement actuel (par chloration) reste sommaire et limité dans ses effets,
- Le pompage est peu souple et nécessite des opérations complexes,
- L'usine montre des signes évidents de vieillesse; il en va de même pour le matériel technique.

Afin de pallier ces défauts, il est proposé de transformer l'usine actuelle.

La variante de construire une nouvelle usine en aval n'a pas été retenue de crainte principalement des oppositions qui pourraient naître, car ce lieu est très fréquenté et très apprécié de la population neuchâteloise.

Par ailleurs, les surcoûts d'exploitation dus à la différence sensible d'altitude entre le site retenu pour la variante et le site actuel ont réduit considérablement le bénéfice escompté en cas de construction sur un nouveau site.

Pour le traitement de l'eau, les spécialistes ont retenu le système d'ultrafiltration. Cette technologie permet de filtrer l'eau à travers une membrane qui retient les particules en suspension, les bactéries et les virus jusqu'à une taille de l'ordre de 10 nanomètres. Une chloration de l'eau reste nécessaire, mais en très faible quantité pour le maintien de la qualité bactériologique de l'eau durant le long transport.

Les membranes d'ultrafiltration devront être régulièrement rétrolavées et désinfectées. Les eaux de lavage seront rejetées dans l'Areuse. Ces rejets seront contrôlés et devront respecter les normes en vigueur selon l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux).

Les eaux des conduites d'eau brute provenant des captages pourront être mises en rejet si nécessaire.

La connexion actuelle avec l'aqueduc de la ville de Neuchâtel est maintenue.

Le bâtiment, quant à lui, répondra aux normes actuelles comme pour tous les bâtiments de l'administration.

Le devis des travaux pour cette partie se monte à CHF 15'390'000.00 et est détaillé dans l'annexe ci-jointe (rapport technique) en page 37.

## **B. Renouvellement des installations hydroélectriques**

Pour que l'eau arrive par écoulement naturel à La Chaux-de-Fonds, il faut d'abord la pousser à travers la conduite ascensionnelle (dite aussi de refoulement) jusqu'à la galerie de Jogne. Ainsi, on passe de 627 m d'altitude à 1'128 m, soit près de 500 m de dénivelé. Une concession nous permet de prélever 5'000 l/s d'eau de l'Areuse pour faire fonctionner trois turbines :

- Deux turbines (turbopompes) de 850l/s qui poussent l'eau potable dans la conduite ascensionnelle,
- Une turbine de 3'500l/s qui produit, grâce à un alternateur, de l'électricité utilisée en autoconsommation. Le surplus est injecté dans le réseau électrique.

L'électricité produite alimente six pompes qui refoulent l'eau vers Jogne.

Le projet prévoit de supprimer les deux turbopompes de 850 l/s pour les remplacer par une turbine de 3'300 l/s qui produira du courant.

Quatre pompes pour refouler l'eau seront installées et remplaceront les six pompes actuelles et les deux turbopompes.

Le devis pour l'installation de la nouvelle turbine y compris l'achat conséquent d'électricité pendant l'arrêt des installations (le coût des quatre pompes figure dans le devis de l'usine de traitement) se monte à CHF 2'750'000.00 (détail dans l'annexe, rapport technique, page 38).

## **C. Renouvellement de l'adduction des ressources d'eau**

L'eau brute qui arrive aux Moyats provient de plusieurs sources différentes :

- La source de Bossy et de la Baleine,
- La source du Barrage vers le Saut de Brot,
- Le canal amont,
- Les puits 110, 111, 112, 113,
- Le puits 300 des Moyats,
- Les captages de la Cour nord des Moyats,
- La source de la Dalle Nacrée,
- Les puits 203, 206, 210 du Champs-du-Moulin.

Afin d'améliorer et de sécuriser l'adduction des sources, il est prévu de rénover la plupart des installations et de séparer les eaux des différentes

sources afin de pouvoir, si nécessaire, les rejeter à l'entrée de l'usine des Moyats.

Le coût de ces travaux est devisé à CHF 2'790'000.00.

## **Démolition, construction, exploitation pendant les travaux**

Ce chantier est assez difficile à conduire car les travaux devront être menés tout en maintenant l'exploitation du site (production d'électricité, traitement de l'eau brute et pompage). Il est prévu un arrêt complet de l'installation sur une durée non consécutive mais cumulée de quatre mois. Pendant ce laps de temps, l'eau utilisée proviendra exclusivement du SIVAMO.

L'installation de chantier prévoit que le sentier des Gorges de l'Areuse soit déplacé sur l'autre rive grâce à deux passerelles piétonnes provisoires. Des négociations avec différentes associations ont déjà eu lieu afin de convenir du meilleur tracé pour cet itinéraire provisoire.

## **Conformité au programme de législation**

Il n'y a pas de point spécifique traitant de l'adduction de l'eau dans le programme de législation. Cependant, la responsabilité de la collectivité d'entretenir et de transmettre aux générations futures des infrastructures, en particulier l'adduction d'eau potable, efficaces et conformes à une gestion responsable des biens de la collectivité publique fait partie de la politique que notre Ville met en œuvre sans discontinuer depuis des années.

## **Conséquences sur les finances**

La demande de crédit est l'addition de trois composantes :

Nouvelle chaîne de traitement	CHF 15'390'000.00
Renouvellement des installations hydroélectriques	CHF 2'750'000.00
Renouvellement de l'adduction des ressources d'eau	CHF 2'790'000.00
<b>Total de la demande de crédit HT</b>	<b>CHF 20'930'000.00</b>

En déduisant les subventions attendues et le prélèvement à la réserve principale d'adduction d'eau, le montant net hors taxe à financer est de CHF 14'301'700.00.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 2.8 % (36 ans) sur l'investissement net.

Séance du 9 mars 2023

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,5 % sur la moitié de l'investissement net.

Amortissement : CHF 14'301'700.00 x 2.8 %	CHF	400'000.00
Intérêts 2,5 % à charge de la Ville	CHF	179'000.00
<b>Soit une charge annuelle moyenne de :</b>	<b>CHF</b>	<b>579'000.00</b>

Cet investissement a été inscrit au budget 2023 pour un montant de dépenses de CHF 2'500'000.00 (crédit d'engagement estimé à CHF 15'400'000.00).

Les effets sur le prix de l'eau pour l'ensemble des étapes, compte tenu de la présente demande de crédit et du fait que le Canton ait accepté de revoir le taux d'amortissement, sont supérieurs à ce qui avait été annoncé en 2010. En effet, le financement total selon les tableaux suivants se monte à 32.95 ct/m<sup>3</sup> contre 21.97 ct/m<sup>3</sup> annoncés en 2010.

	Montants HT à charge CHF	Subventions	Déduction prélèvement à la réserve CHF	Montant HT à financer CHF
Crédit accordé en 2010 (1 <sup>ère</sup> étape)	Effectif <b>7'250'489.85</b>	Effectif <b>1'108'425.90</b>	<b>1'863'900.00</b>	<b>4'278'163.95</b>
Crédit demandé en 2012 (2 <sup>ème</sup> étape)	Projection <b>13'470'000.00</b>	Projection <b>2'840'000.00</b>	<b>2'984'300.00</b>	<b>7'645'700.00</b>
Usine de traitement aux Moyats (3 <sup>ème</sup> étape a)	Budget <b>400'000.00</b>	Budget <b>86'160.00</b>	<b>0.00</b>	<b>313'840.00</b>
Usine de traitement aux Moyats (3 <sup>ème</sup> étape b)	Budget <b>20'930'000.00</b>	Budget <b>3'916'500.00</b>	<b>2'711'800.00</b>	<b>14'301'700.00</b>
<b>Total général:</b>	<b>42'050'489.85</b>	<b>7'951'085.90</b>	<b>7'560'000.00</b>	<b>26'539'403.95</b>

Séance du 9 mars 2023

	Montants HT à financer CHF	Durée d'amortissement	Amortissement + intérêts sur la moitié du capital investi à 2.5 %
Crédit accordé en 2010 (1 <sup>ère</sup> étape)	4'278'163.95	80	106'954.00
Crédit demandé en 2012 (2 <sup>ème</sup> étape)	7'645'700.00	33.3	325'171.00
Usine de traitement aux Moyats (3 <sup>ème</sup> étape a)	313'840.00	33.3	13'347.00
Usine de traitement aux Moyats (3 <sup>ème</sup> étape b)	14'301'700.00	36	576'040.00
<b>Total général</b>	<b>26'539'403.95</b>		<b>1'021'512.00</b>
<b>Coût par m<sup>3</sup></b>	<b>1'021'512.00</b>	<b>: 3'100'000 m<sup>3</sup> d'eau vendue</b>	<b>= 32.95 ct / m<sup>3</sup></b>

## **Conséquences sur les ressources humaines**

La gestion de l'eau a été confiée par mandat à la société Viteos SA. Cette dernière assumera le suivi et la mise en place du projet à l'aide de bureaux mandatés à cet effet.

## **Collaboration intercommunale**

La société Viteos SA, qui gère le mandat de l'eau pour La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Le Locle, met tout en œuvre pour unifier les processus entre les trois villes. Dans la mesure où cela s'avèrera réalisable, elle tâchera de connecter ces réseaux d'eau dans une vision de gestion cantonale des ressources.

## **Éléments relatifs au développement durable**

### a) Aspect environnemental

La gestion durable, efficiente et équitable des ressources en eau est un défi majeur pour l'avenir de l'homme.

Dans le cadre des travaux prévus, le tracé des conduites, le profil des galeries et la mise en place de la filtration aux Moyats ont été étudiés pour économiser les ressources naturelles, maximiser l'efficacité énergétique du système et préserver au mieux la beauté du paysage pour le plus grand plaisir des nombreux promeneurs.

### b) Aspect social

La sécurisation, tant au niveau de l'acheminement que du traitement de l'eau, garantit à toute la population l'accès à une eau potable de qualité, à un prix raisonnable.

### c) Aspect économique

Un investissement total estimé à plus de CHF 42 millions démontre l'importance qui est donnée à la mise en place d'une adduction d'eau conçue dans l'esprit du développement durable.

### d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La Ville de La Chaux-de-Fonds peut s'enorgueillir de posséder une adduction d'eau avant-gardiste depuis 1887, dont les principes en terme d'économicité et de qualité de l'eau n'ont pas fait défaut jusqu'à ce jour.

*Séance du 9 mars 2023*

Ce rapport a été présenté à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie lors de sa séance du 13 février 2023 qui l'a accepté à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Patrick Herrmann

La chancelière a. i.

Sarah Steinweg Clark

**Annexe** : rapport technique

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

**Article premier** Un crédit de CHF 20'930'000.00 HT est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'une nouvelle usine de traitement des eaux et des captages aux Moyats.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements.

**Article 3.-** L'investissement sera amorti sur une durée de vie de l'ordre de 36 ans.

**Article 4.-** Les subventions et le prélèvement à la réserve viendront en déduction de ce crédit.

**Article 5.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement dudit crédit et à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux.

**Article 6.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 9 mars 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

La secrétaire

Cédric Haldimann

Marina Schneeberger

*Séance du 9 mars 2023*

Le président, **M. Cédric Haldimann**, informe que cet objet sera traité en débat long.

**Mme Aliénor Zaffalon**, PVL : En raison de mon implication dans ce dossier, je dois me récuser.

**Mme Brigitte Leitenberg**, PVL : Lorsque vous remontez les gorges de l'Areuse, à la hauteur du restaurant de la Truite, vous tombez immanquablement sur l'usine des Moyats.

Si vous vous en approchez, en traversant la passerelle métallique, vous découvrirez, à l'intérieur de l'usine, des machines jaunes d'un côté et bleues de l'autre. On pourrait le penser avec les couleurs : en effet, cette usine appartient à la Ville de La Chaux-de-Fonds et est exploitée par Viteos.

Le bruit que vous entendez vient du turbinage, qui permet, par une action mécanique et électrique, de faire remonter vers La Chaux-de-Fonds – dont le tronçon du début des Moyats à Brot-Dessous est extrêmement raide – des eaux, dont une partie venant des sources de Bossy et du Barrage sont parmi les plus pures de Suisse.

Vous pouvez, suivant la mythologie neuchâteloise, à la fontaine aux grenouilles, déguster cette cuvée d'eau divine de la Dalle Nacrée, en provenance du lac des Taillères par filtration, au goutte-à-goutte, 14 ans d'âge et sans « aucune » bactérie.

Malheureusement, elle se mélange à des eaux incertaines et doit subir un traitement au chlore, avant d'être consommée ou utilisée dès la sortie des robinets chaux-de-fonniers.

Cela peut être ici l'occasion de rappeler le génie de Guillaume Ritter, véritable cheville ouvrière de cet ingénieux système de pompage, qui reçut, lors de l'inauguration de la Grande Fontaine en 1887, une couronne offerte par les ménagères reconnaissantes, la corvée d'eau n'étant plus qu'un mauvais souvenir.

Après une première rénovation en 1940, il semble maintenant indispensable de faire les transformations nécessaires pour changer les conduites vétustes, diminuer au maximum l'utilisation des produits chimiques en utilisant un système de filtration à fibres, et changer les turbines pour garantir l'accès en eau de qualité pour les générations futures de Chaux-de-fonniers.

Conscients des enjeux vitaux pour le fonctionnement de la ville et des risques liés au changement climatique, les Vert'libéraux, qui ont lu avec attention le rapport détaillé relatif à l'usine des Moyats – par ailleurs accepté à l'unanimité par les commissaires INFRUEN – accepteront l'arrêté relatif à ce rapport.

Ils ont toutefois quelques questions, qui avaient été incluses dans les questions générales :

- Quelle garantie de possibilité de remplacement du système de filtration dans 10 ou 15 ans ?
- Quelles alternatives si les filtres ne sont plus fabriqués ou disponibles ?
- Ne serait-il pas prudent de conserver le système de désinfection par le chlore, au cas où ?

**M. Jean-Pierre Brechbühler**, UDC : Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt de ce rapport relatif à la réalisation d'une nouvelle usine de traitement des eaux et des captages aux Moyats.

Nous remercions les auteurs du travail fourni, car ce rapport et son complément – le rapport technique – sont très détaillés et nous fournissent tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension de ce projet.

Le groupe UDC pense, bien entendu, qu'il est capital que l'approvisionnement en eau de la ville de La Chaux-de-Fonds soit garanti en tout temps. C'est pourquoi, dans le cadre du projet global de modernisation de la distribution de l'eau en trois étapes, et suite aux deux premières étapes déjà réalisées, il est nécessaire maintenant de finaliser ce projet en votant le crédit de l'étape 3b, la nouvelle usine des Moyats. Celle-ci est indispensable, et le groupe UDC acceptera ce crédit, afin de permettre à notre commune de bénéficier d'une alimentation en eau moderne et fonctionnelle, ceci d'autant plus que ces investissements sont autofinancés.

Grâce à cette nouvelle usine, différentes lacunes actuelles seront comblées, telles que le bassin unique et les traitements sommaires de l'eau, qui seront remplacés par un système d'ultrafiltration bien plus efficace.

Les installations hydroélectriques seront, elles aussi, renouvelées. Une nouvelle turbine sera installée et les six anciennes pompes seront remplacées avantageusement par quatre nouvelles pompes plus modernes et plus écologiques.

De plus, les captages des différentes sources seront, eux aussi, améliorés et sécurisés, ce qui permettra de garantir la qualité des ressources pour le futur. C'est donc à l'unanimité que notre groupe acceptera ce crédit.

**Mme Marina Schneeberger**, POP : L'eau est importante pour notre vie quotidienne, et sa gestion par la collectivité publique nous la garantit à un prix modique et accessible. Celle que nous buvons à La Chaux-de-Fonds provient de sources situées dans les gorges de l'Areuse. En 1887, l'usine des Moyats a été mise en service. La technique était avant-gardiste et innovante pour l'époque. L'eau – pompée à 627 m – est envoyée par

pompage à 1115 m dans la vallée de La Sagne, puis, grâce à un aqueduc, elle est amenée en ville.

Le projet de rénovation en trois étapes, dont le but est d'optimiser et de sécuriser la distribution d'une eau de qualité, est sur le point d'être finalisé. Les deux premières étapes ont été réalisées entre 2010 et 2020. La troisième étape, pour laquelle un crédit est demandé ce soir, consiste en la refonte complète de l'usine actuelle. Cet investissement est autofinancé par la taxe sur l'eau payée par la population et les entreprises chaudes-fonnières. Normalement, malgré cet investissement conséquent, la taxe ne devrait pas augmenter de suite.

Les travaux s'avèrent difficiles, car l'exploitation de l'usine doit être maintenue. Des arrêts complets seront effectués sur environ quatre mois, mais non consécutifs. Pendant ces temps d'arrêt, l'eau utilisée à La Chaux-de-Fonds sera pompée dans le lac de Neuchâtel et distribuée par le SIVAMO. Autre conséquence de cette rénovation : le sentier piétonnier des gorges de l'Areuse sera déplacé sur l'autre rive et des passerelles provisoires seront posées.

Le groupe POP va accepter ce rapport très complet et intéressant, et en remercie ses auteurs. Nous avons toutefois deux questions :

- Le rapport mentionne une collaboration intercommunale dans laquelle Viteos, je cite, « tâchera de connecter ces réseaux d'eau dans une vision de gestion cantonale des ressources. » Cela signifie-t-il une gestion technique ou une gestion politique ?
- La source de la Baleine – l'une de celles qui nous ravitaillent et l'une des plus pures – est mise en danger par la construction d'une galerie pour la centrale hydroélectrique du Plan-de-l'eau. Les autorités chaudes-fonnières ont fait opposition à ces travaux par crainte de pollution. Mais le Canton a donné son accord l'an dernier. Qu'en est-il actuellement ?

**M. Grégory Rochat**, Les Vert-e-s : Nous tenons à remercier le Conseil communal de son rapport, ainsi que les entreprises concernées pour le rapport technique de très bonne qualité et les explications données en séance de commission.

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce projet si fondamental pour notre ville. En effet – et comme mentionné dans le rapport – un approvisionnement en eau potable de qualité est vital et nécessite de soigner l'entretien ainsi que l'amélioration des installations qui nous permettent de la collecter, de la traiter et de la distribuer aux consommatrices et consommateurs.

La présente demande de crédit permettra de réaliser la dernière étape du processus lancé il y a plus de 10 ans, avec la réalisation de travaux de grande ampleur : construction de la nouvelle galerie à la Corbatière, ainsi qu'excavation d'une nouvelle galerie et pose d'une nouvelle conduite ascensionnelle entre les Moyats et Jogne.

Les travaux prévus – à savoir, la mise en place d'une nouvelle chaîne de traitement par le système d'ultrafiltration, le renouvellement des installations hydroélectriques et le renouvellement de l'adduction des ressources d'eau – nous paraissent nécessaires et pertinents.

Nous prenons acte qu'un suivi environnemental sera nécessaire, et nous serons attentifs-ves à sa mise en place.

Concernant les travaux, nous regrettons que le rapport ne mentionne pas plus clairement le nombre d'arbres qui seront impactés et de quelle manière. Dès lors, nous espérons que tout ce qui est possible et soutenable sera effectué afin d'impacter le moins possible la forêt durant les travaux, et que les mesures nécessaires seront prises en vue de la renaturation de l'espace impacté.

Enfin, les justifications – quelque peu maigres dans le rapport, mais qui nous ont été données en commission – concernant la variante retenue, nous ont convaincus. Pour toutes les raisons précitées, le groupe des Vert-e-s soutient ce rapport et votera le crédit demandé.

Pour terminer, nous souhaitons fortement encourager la commune à profiter de ces travaux, par étape ou lors de l'inauguration, pour communiquer sur ce bien précieux auprès de la population et l'inciter à économiser cette ressource vitale, notamment en supprimant le gaspillage. En effet, si l'approvisionnement est actuellement assuré, le dérèglement du cycle de l'eau implique des changements dans les précipitations. Que cela soit en quantité et/ou en distribution durant l'année. Et rien ne dit que, dans un avenir plus ou moins proche, les sources donneront toujours autant d'eau. Si cela venait à ne plus être le cas, nous serions contraints de prendre plus d'eau dans le lac, lac qui serait également moins approvisionné.

Dès lors, apprendre, dès maintenant, à diminuer sa consommation et éviter le gaspillage est une juste pratique, tout comme nous l'avons fait récemment pour l'énergie en éteignant l'éclairage public la nuit. Nous devons toutes et tous prendre conscience que ce bien si vital qu'est l'eau doit être respecté et apprécié à sa juste valeur. Et qu'une gestion judicieuse de cette ressource est nécessaire dès aujourd'hui.

**M. Frédéric Vaucher**, PLR : Voici la dernière pierre de la rénovation de notre système de captage et de transport de notre eau potable : un crédit de

Séance du 9 mars 2023

CHF 20'930'000.- pour une nouvelle usine aux Moyats. Nous n'avons rien à rajouter au rapport et à son annexe, et nous ne répéterons pas tout ce qui est parfaitement clair et compréhensible. Chacun y trouve son compte. Nous remercions les auteurs de ce rapport, que le groupe PLR acceptera.

**M. Jonathan Marty**, Le Centre : Le Centre a attentivement lu le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 20'930'000.- HT pour la réalisation d'une nouvelle usine de traitement des eaux et des captages aux Moyats. Le groupe du Centre remercie les auteurs du rapport.

Le Centre est favorable à la réalisation de cette nouvelle usine. Il partage l'avis du Conseil communal. Plus particulièrement, Le Centre estime qu'un approvisionnement en eau de qualité est très important. Il ne faut pas laisser en place des équipements vieillissants. La nouvelle technique de filtration retenue semble prometteuse. La nouvelle turbine, beaucoup plus puissante, nous plaît également. La recherche de l'efficacité énergétique globale du système est un but que nous partageons.

Le fait que le projet soit autofinancé nous réjouit et, finalement, nous souhaitons saluer le mandat de gestion avec Viteos, qui fonctionne visiblement très bien.

Par conséquent, comme dit en préambule, Le Centre est favorable à cette demande de crédit et votera celui-ci.

**M. Pierre-Alain Borel**, PS : Le groupe socialiste a pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, du rapport qui nous est proposé ce soir. Nous avons aussi beaucoup apprécié les présentations faites en Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie. En effet, même si le rapport est clair et détaillé, rien ne vaut une explication du projet par ceux qui en sont les chevilles ouvrières.

Rares sont les communes de la taille de la nôtre qui peuvent se prévaloir d'alimenter leurs habitants avec de l'eau de source. Voilà encore un atout supplémentaire pour La Chaux-de-Fonds, lorsque l'on souhaite mettre en avant sa qualité de vie.

Et c'est à peine croyable, mais la qualité de cette eau – de *notre* eau – sera encore meilleure avec la modernisation des installations que nous propose le Conseil communal. En effet, la technique de l'ultrafiltration, telle que retenue, permettra de réduire la chloration, alors que celle-ci est déjà très faible. En plus, la possibilité d'effectuer un rétrolavage des membranes nous offre à la fois une solution économique et neutre pour l'environnement.

Avec le temps, il était devenu indispensable de moderniser nos installations qui commencent à montrer des signes évidents de vieillesse. Par ailleurs,

elles sont complexes à utiliser, nécessitant, par exemple, un déplacement sur place de certains collaborateurs en cas de fortes pluies. A terme, les principales opérations pourront se faire à distance, ce qui sera bénéfique en termes de réactivité, mais qui améliorera aussi les conditions de travail des collaborateurs, ce dont on ne peut que se réjouir.

De plus, le fait de pouvoir isoler telle ou telle source en cas de problème apporte une sécurité accrue, dans un contexte où l'approvisionnement garanti en eau potable constitue, plus que jamais, un enjeu.

A ce sujet, le Conseil communal peut-il nous indiquer si, en fonction des évolutions climatiques, nos sources risquent un tarissement à moyen ou à long terme ?

Notre groupe se félicite aussi que l'on ait retenu la solution de rénover le site actuel et non d'en construire un nouveau. Ceci dans un souci de préservation de la nature environnante, mais aussi de maintien d'un témoignage historique du développement de notre ville. Le Conseil communal peut-il cependant nous indiquer à combien se chiffre la différence entre les deux solutions qui étaient possibles ?

Le fait de pouvoir augmenter la capacité de turbinage de l'eau de la rivière constitue, à notre sens, un autre bon point, qui s'inscrit parfaitement dans notre volonté de nous affranchir, le plus vite possible, des énergies fossiles.

Avec ce rapport, nous lancerons la dernière étape d'un gigantesque projet de rénovation, débuté il y a plus de 10 ans. Alors que nous n'avions pas encore donné le premier coup de pioche, et que nous n'en étions encore qu'à esquisser les travaux à réaliser, un tel projet semblait presque être du ressort du fantasme, tant le coût et l'ampleur de ces travaux paraissaient gigantesques. Un investissement global de plus de 42 millions semblait complètement hors de portée, et voilà que nous sommes aujourd'hui à bout touchant.

Evidemment, si l'on ne peut pas faire de comparaison avec le génie, l'audace, la pugnacité et l'avant-gardisme de nos prédécesseurs, on peut tout de même constater que – comme il y a près de 140 ans – une œuvre de grande envergure n'est possible qu'en unissant les efforts de chacun. Souhaitons que l'on gardera toujours cela à l'esprit lors des grandes échéances qui nous attendent. Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera ce rapport.

**M. Patrick Herrmann**, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Tout d'abord, merci à tous les groupes de l'accueil réservé à ce rapport. Je vais, malheureusement,

*Séance du 9 mars 2023*

vous répéter deux ou trois éléments qui y figurent, mais j'essaierai néanmoins d'être le plus bref possible.

La présence d'eau potable de qualité et en suffisance est une condition primordiale pour assurer la vie d'une ville de l'importance de la nôtre, sur un plateau jurassien karstique, qui en est, par nature, dépourvu.

Les travaux et ouvrages qui ont permis d'acheminer ce précieux élément jusqu'ici ont joué un rôle essentiel pour permettre son développement. Même plus : à côté de l'horlogerie et d'institutions culturelles majeures – comme notre théâtre, pour ne citer qu'un exemple – ils sont devenus un emblème de l'intelligence et de l'ingéniosité des gens de nos Montagnes, et font fondamentalement partie de notre patrimoine.

Par ailleurs, plus récemment, les installations du SIVAMO sont venues, fort à propos, compléter le dispositif d'adduction d'eau dont nous sommes dotés, et ont permis de sécuriser notre approvisionnement. C'est grâce à ces infrastructures que La Chaux-de-Fonds a pu, par exemple, aborder la sécheresse de l'année passée avec une sérénité certaine – que nombre d'autres localités du canton lui ont enviée – et que notre ville peut envisager avec une relative confiance l'année sèche qui se profile à l'horizon, voire peut-être les suivantes, au vu de l'évolution accélérée du climat mondial.

Cette petite introduction en forme d'autoglorification est là, vous l'aurez compris, pour faire passer une pilule aux airs presque indigestes, si l'on se contente de résumer le dossier qui vous est présenté ce soir aux 13 ans et à la vingtaine de millions déjà consacrés aux deux premières étapes de cette entreprise, auxquels il vous est demandé de consentir encore un investissement d'une vingtaine de millions et trois à quatre ans de travaux.

Seule consolation sur laquelle il vaut la peine d'insister d'un point de vue financier : un tel crédit d'investissement n'est pas soumis au frein à l'endettement et sera obligatoirement autofinancé.

A ce stade, il convient de rappeler sur quelles bases ce dossier a été construit, et à quelles prestations les montants proposés seront concrètement dévolus.

Premièrement, tout le processus de préparation de ce rapport a été fait en concertation avec les différents partenaires usagers des lieux, ainsi qu'avec les services concernés de l'Etat.

Deuxièmement – et je répondrai ainsi peut-être à l'une ou l'autre question posée – le choix des variantes mérite quelques explications. Une nouvelle construction en aval semblait, de prime abord, plus facile et moins coûteuse d'environ un million. Mais cette possibilité n'a pas été retenue pour, au moins, trois raisons :

- Le risque d’oppositions à une nouvelle construction dans un lieu protégé aurait explosé.
- Le chantier aurait nécessité une liaison entre les installations existantes et les nouvelles, ce qui l’aurait allongé d’autant et l’aurait rendu moins écologico-compatible. Ceci d’autant plus que l’ancienne usine n’aurait pas pu être démantelée, car elle abrite les équipements qui seraient restés nécessaires au fonctionnement de la nouvelle.
- Enfin, comme le dit le rapport, vu la différence d’altitude augmentée entre le bord de l’Areuse et le sommet des berges, les coûts d’exploitation pour faire tourner les installations 24/24 heures et 365 jours par an auraient également pris l’ascenseur – au propre et au figuré – et seraient venus s’ajouter à des frais supplémentaires liés au fait que la Ville aurait eu deux bâtiments à entretenir au lieu d’un.

Ainsi, après analyse des coûts de fonctionnement à moyen terme, ce qui aurait pu apparaître comme une bonne solution financière se serait révélée plus coûteuse que la solution retenue.

Troisièmement, comme ce projet permettra de sélectionner les sources dans lesquelles l’eau sera puisée en fonction de leur qualité du jour, l’eau de départ sera de très grande qualité, voire l’une des plus pures de Suisse. Ces sources surgissant de forêts et de territoires peu exploités par l’agriculture, elles sont, de fait, naturellement préservées d’un enrichissement indésirable en pesticides et autres engrais chimiques présents dans nombre de nappes phréatiques alimentant la plupart des villes du Plateau suisse. Par ailleurs, les eaux occasionnellement troubles ou moins qualitatives dont la ville n’a pas besoin seront, quant à elles, directement redirigées vers l’Areuse, leur débouché naturel.

Quatrièmement, la désinfection de l’eau devenant, en outre, mécanique – effectuée par un passage au travers des microfiltres permettant de retenir jusqu’à des microvirus – la quantité de chlore nécessaire pour la traiter va diminuer drastiquement. Mais pas complètement. En effet, depuis l’usine, l’eau a un trajet d’une vingtaine de kilomètres à effectuer jusqu’à notre ville et doit rester préservée de toute contamination en chemin.

Par ailleurs, pour répondre à une question qui a été posée par les vert’libéraux, ces filtres sont quand même une installation connue qui existe depuis une trentaine d’années, et ils sont changés régulièrement. C’est donc un produit standard qui se trouve aussi facilement que le chlore.

Cinquièmement, d’un point de vue énergétique, nous pourrions produire sur place et à moindres frais l’électricité nécessaire pour un fonctionnement quasiment autonome de tout le système.

Séance du 9 mars 2023

Sixièmement, sans entrer dans les détails techniques, et de manière très résumée, le chantier devra tenir compte de contraintes complexes, vu la zone naturelle hyper protégée dans laquelle il va se dérouler et sa fréquentation touristique.

En raison de la topographie du lieu, il faudra travailler depuis une rive pour construire sur l'eau. Il s'agira d'aménager, sur la durée du chantier, un cheminement – voire des passerelles – pour les nombreux randonneurs, pêcheurs ou promeneurs de passage, pour leur permettre de le contourner. De plus, comme les installations se situent sur un site sensible, et surtout visible, le bâtiment, malgré son utilisation semi-industrielle, devra avoir une apparence soignée.

Septièmement, d'un point de vue budgétaire et financier, la demande de crédit prend aussi en compte la consommation d'eau et d'électricité supplémentaire nécessaire d'origine non directement locale ou indigène, puisqu'au fil de l'avancée du chantier, il sera nécessaire d'interrompre momentanément la production énergétique et de consommer l'eau du SIVAMO.

Huitièmement, *last but not least*, sachez qu'un fonds de réserve – le fonds dans lequel on va puiser pour payer les installations – est alimenté par le prix de l'eau. Il s'agit d'un fonds de réserve, qui doit rester exclusivement affecté à lisser le prix de l'eau et éviter des augmentations brutales et indigestes. Ce fonds est actuellement suffisamment bien pourvu pour permettre à la population de bénéficier d'un tarif de l'eau inchangé pendant une dizaine d'années encore, malgré les investissements prévus.

Voilà pour notre propos, qui reprend et met en exergue l'essentiel du rapport politique, qui, nous l'espérons, vous amènera à accepter cette demande de crédit à la veille d'un printemps et d'un été que d'aucuns annoncent secs, mais pas forcément autant que les suivants.

L'essentiel des éléments figurant dans l'annexe a été présenté, par les spécialistes en charge du dossier, à la Commission INFRUEN, laquelle a pu ainsi largement défricher le sujet, poser les questions qu'elle souhaitait avant d'accepter le projet à l'unanimité. Nous vous faisons dès lors grâce d'une relecture commentée de l'ensemble de ce document touffu et complexe, au vu des nombreuses compétences techniques et scientifiques qu'il englobe.

Nous vous savons gré d'accepter le crédit proposé. Je vais peut-être encore compléter suite aux quelques questions orales qui sont parvenues dernièrement.

Concernant la question des vert'libéraux, la réponse a été donnée. S'agissant de la question du POP, sur le barrage du Furcil et les projets de Val-de-Travers, la commune s'est effectivement prononcée par le passé. Un

article paru dans ArclInfo l'année dernière annonçait que la Ville de La Chaux-de-Fonds s'opposait, « comme d'habitude » : c'est ainsi que le Conseil d'Etat parle de La Chaux-de-Fonds, en disant que la Ville s'oppose à des projets de tiers.

En l'occurrence, sachez que le nouveau projet n'a pas encore été proposé à la Ville de La Chaux-de-Fonds et que nous n'avons donc pas encore eu l'occasion de nous prononcer. Mais nous sommes effectivement d'une prudence extrême, puisque personne ne sait exactement où passe l'eau qui alimente nos sources. La dernière fois que des spécialistes ont effectué des sondages pour vérifier ce qui se passait, ils ont débouché dans une grotte où quelqu'un du Val-de-Travers entreposait des voitures, laquelle était complètement ignorée du cadastre souterrain de la région. C'était assez piquant.

Concernant une éventuelle gestion cantonale des ressources par Viteos, je ne sais pas exactement à quoi vous faites référence. Il serait même possible de travailler avec l'usine de la Ville de Neuchâtel, qui est située à peine plus loin – et qui existe pratiquement depuis le départ – mais cela n'a jamais été activé. Actuellement, par exemple, il est vrai que la Ville de Neuchâtel effectue des travaux sur son usine de Prébarreau : elle ne demande rien et puise 50 % de son eau dans le lac, par le SIVAMO. Vous voyez donc qu'il y a de la marge, qu'il y a de la réserve.

En réponse à la question des Vert-e-s portant sur la communication encourageant les économies, je pense que nous n'y couperons pas au fil des années. L'être humain étant ainsi fait, il faut être dans le pétrin pour réagir et, vraisemblablement, au pire, c'est à ce moment que réaction il y aura... Mais communication, il doit y avoir. Cela ne suffit pas toujours de communiquer, nous le voyons au niveau de la problématique des déchets.

S'agissant du groupe socialiste, j'ai répondu sur la question des deux variantes, et il restait la question de l'alimentation de ces eaux. On peut considérer que l'on est dans une phase de présécheresse, pourtant les sources produisent toujours autant. Dans la pire période de l'année passée, nous avons dû prélever au plus 30 % de notre eau dans le SIVAMO, ce qui était vraiment très peu.

Pour le reste, nous pratiquons peu les arts divinatoires et il est difficile de savoir exactement ce qui va se passer. Néanmoins, sachez que la Ville a encore des possibilités dans cette région : le territoire autour des Mines de la Presta est sous concession chaux-de-fonnière, et nous explorons actuellement les possibilités de puiser dans des sources de qualité à cet endroit pour que l'eau en vaille la peine. Nous avons encore un peu de marge et des espoirs de pouvoir mieux exploiter le potentiel.

**M. Blaise Courvoisier**, PLR : J'aurais encore juste besoin d'une petite précision concernant cette concession : par qui est-elle accordée ? Est-ce que c'est le Canton ? Je vois que nous avons 5'000 l/s qui peuvent être prélevés : ce taux de 5'000 l/s va-t-il diminuer ? Jusqu'à quand cette concession est-elle valable et avec qui a-t-elle été signée ? Est-ce que l'eau va diminuer en cas de sécheresse ?

**M. Patrick Herrmann**, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Le territoire est concédé par le Canton, effectivement. Concernant les débits d'eau, il n'y a pas de garantie, nous devons restituer un débit minimal à la rivière, c'est sûr. Mais pour l'instant, comme je l'ai mentionné, même dans des périodes d'intense sécheresse comme nous les avons connues, il est resté un débit d'eau quand même relativement important. Et je rappelle que l'on puise dans les sources et pas dans l'Areuse elle-même. Ce sont deux flux différents.

Mais, *a priori*, avec le SIVAMO, nous pourrions fonctionner autant que nous le voulons en dehors des périodes données. Nous pouvons imaginer que le lac est une garantie qui est de relativement longue durée.

**M. Blaise Courvoisier**, PLR : Jusqu'à quand la concession est-elle valable ?

**M. Patrick Herrmann**, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je n'ai pas la date exacte de la concession, mais le renouvellement de celle-ci ne pose aucun problème, dans la mesure où cela fait partie d'éléments vitaux. La Ville de Neuchâtel est soumise exactement au même type de concession que nous, mais elle concerne l'autre berge. On voit mal le Canton aller priver ses habitants d'une eau qui leur est fondamentalement nécessaire. Il n'y a pas de souci de ce côté-là. C'est pour cette raison que je n'ai pas vérifié sur quelle durée court la concession.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cédric Haldimann**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est donc acceptée tacitement.

Soumis au vote, **l'arrêté relatif à un crédit de CHF 20'930'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'une nouvelle usine de traitement des eaux et des captages aux Moyats est **accepté à l'unanimité**.

## Motion intercommunale des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds : « Médecins scolaires - opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle »

Création d'un service intercommunal, à l'instar de ce qui se fait déjà pour la gestion des forêts communales, regroupant les deux postes de médecins scolaires du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

### Développement :

Dans les deux prochaines années, le chef de service de la santé et promotion de la santé de la ville de La Chaux-de-Fonds, le Dr Latrèche prendra sa retraite. Dans le cadre de son travail, le Dr Latrèche a développé au cours de ses années de service le centre de Planning familial d'importance régionale, le centre de santé scolaire et le centre d'orthophonie dont on sait l'importance croissante face aux difficultés d'apprentissage de plus en plus prégnantes de notre jeune génération.

La commune du Locle fonctionne depuis quelques mois, avec le docteur Timothy Hirter qui a accepté d'être le référent de la commune pour le SPSJ [Service de la Promotion de la Santé et de la Jeunesse]. Il s'agit d'une solution provisoire, car la commune du Locle peine à trouver un remplaçant à la suite du départ de son dernier titulaire.

C'est dans le cadre de cette situation inédite que les groupes PLR des sections du Locle et de La Chaux-de-Fonds se sont réunis et concertés, car ils y décèlent une opportunité de créer une synergie entre nos deux communes, en fusionnant le poste de médecin scolaire. Nous voyons, dans la création d'un poste intercommunal, une forme d'écologie vertueuse de fonctionnement.

En effet, nos populations respectives sont de mêmes natures et nos communes font face aux mêmes défis de santé communautaire. En élargissant le bassin de population bénéficiaire, des synergies vont, de fait, apparaître, améliorant les services fournis par nos communes, tout en étant plus efficaces quant aux ressources demandées. De plus, nous sommes persuadés que l'attrait de gérer un effectif d'élève scolaire plus large amènera des candidats au profil plus intéressant à postuler pour ce nouveau futur poste.

Les sections PLR de La Chaux-de-Fonds et du Locle demandent donc par cette motion que le Conseil communal étudie la mutualisation du poste de médecin scolaire entre les communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, par exemple en envisageant la création d'un service unique de la santé scolaire et de la promotion de la santé dans l'intérêt de nos deux villes, à l'instar du service des forêts.

**M. Alain Vaucher**, PLR : Il ne s'agit pas ici de développer plus avant le texte lui-même, qui est assez clair, lequel demande aux Conseils communaux des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds de présenter un rapport commun – ou autre s'ils le jugent plus pertinent – sur la création d'un Service de la santé commun.

Plus largement, cette motion fait référence au chapitre « Collaboration intercommunale », qui figure dans chacun des rapports que le Conseil communal nous présente lors de nos sessions, et qui est souvent malheureusement vide. Il n'est pas question ici de jeter l'anathème sur qui que ce soit – autorités, élu-e-s de tous bords ou services communaux – c'est un état de fait. On peut le déplorer, mais il découle de multiples facteurs endogènes et exogènes : des calendriers qui ne coïncident pas, des résistances, le temps nécessaire, etc.

Et pourtant, dans un environnement qui est de plus en plus large, une globalisation des biens et services en marche depuis des années, nos communes citadines des Montagnes neuchâtelaises se font encore parfois des politesses, alors que nous formons une communauté d'intérêts évidente.

Les groupes PLR de nos deux villes sont persuadés que nous partageons beaucoup d'intérêts communs pour faire face aux futurs défis de notre région. Mais nous notons également que nos populations respectives partagent aussi une certaine méfiance vis-à-vis de leur voisin.

Il nous est donc apparu que la politique des petits pas paraît la plus pertinente pour permettre, dans un premier temps, un rapprochement en douceur, et initier un cercle vertueux de collaboration entre un maximum d'acteurs de nos deux cités. D'où le dépôt de cette motion intercommunale, aussi déposée au Locle et acceptée lors de la session du 22 février.

**M. Thierry Brechbühler**, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Le Conseil communal acceptera la motion, si votre hémicycle partage cette position, bien sûr. Il s'agira, pour nous, de profiter de l'opportunité liée au départ futur du Dr Latrèche pour mener une réflexion sur l'organisation globale des services de santé de nos villes respectives.

La question du rapprochement sera donc étudiée en détail, tout comme le potentiel d'économies qui pourrait aussi en découler. Evidemment, il est aussi nécessaire de rappeler qu'aujourd'hui le fonctionnement de nos services respectifs n'est pas identique, puisque nous travaillons avec un médecin engagé par la Ville, alors qu'au Locle, c'est plutôt au travers de mandats. Il s'agira là de trouver des solutions consensuelles qui satisfassent les uns et les autres. Mais nous accepterons la motion.

La **motion intercommunale** « Médecins scolaires - opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle » ne rencontrant aucune opposition au sein de l'assemblée, le président, **M. Cédric Haldimann**, la déclare donc **acceptée dans débat**.

## Question du groupe POP : « Utilisation laïque des lieux de culte »

Le synode de l'EREN a récemment annoncé vouloir limiter l'utilisation laïque des lieux de cultes, modifiant ainsi unilatéralement l'interprétation du concordat qui les lie à l'Etat depuis 2001. Ce concordat ouvre la possibilité de manifestations laïques dans ces lieux, soumises à un préavis de l'Eglise concernée, et dans la mesure où celles-ci ne sont pas contraires à ses valeurs. Il s'agit essentiellement de rituels de vie, mariages et enterrements non religieux. Ces lieux de culte appartenant aux communes, dont elles assurent l'entretien, étaient ainsi un point de rencontre et d'ouverture œcuménique. Ils sont aussi une source de charge pour les communes qui ont, à ce titre, un droit de cité dans leur occupation hors cultuelle.

Questionné à ce propos le 22 février dernier, le Conseil d'Etat a parlé d'une appréciation excessive de la part de l'EREN. Il a notamment mentionné la responsabilité essentielle des communes dans l'utilisation laïque des lieux de culte qui leur appartiennent. Il a enfin précisé qu'elles ne sont pas tenues de suivre ces décisions dans tous les cas et invité au dialogue pour trouver des solutions vers l'apaisement.

Le Conseil communal a-t-il plus de précision quant aux utilisations concernées par la décision de l'EREN, peut-il nous donner sa position quant à cette décision et nous dire si ce dialogue est envisagé ?

Pour le groupe POP, Julie Perret-Pouchon

**M. Théo Bregnard**, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : La question du POP fait référence à la décision de l'EREN – qui a déjà fait couler passablement d'encre fin janvier – de fermer la porte de ses temples aux cérémonies laïques.

Comme vous l'évoquez dans votre texte, le Canton a estimé que la décision de l'Eglise réformée était excessive quant aux lieux de culte appartenant aux communes, soit l'art. 9 du concordat entre l'Etat de Neuchâtel et les trois Eglises reconnues d'intérêt public.

Une situation qui concerne largement différentes régions du canton, en particulier les vallées du Val-de-Ruz ou des Ponts-de-Martel, mais qui ne concerne pas notre ville, dans la mesure où nous ne possédons aucun lieu de culte. Pour notre ville, ils sont tous de la responsabilité des Eglises, en mains privées, que ce soit l'EREN, l'Eglise catholique, catholique chrétienne, Israélites, Musulmans, etc.

Le concordat – je vous passerai sa lecture, mais vous invite à le lire – est très clair en ce qui nous concerne, c'est-à-dire à l'art. 10 : « S'agissant des temples, églises et chapelles qui sont propriété de tiers – *donc de l'Eglise* – les communes continuent d'être astreintes, pour ces bâtiments, aux prestations accordées lors de la signature du présent concordat. »

*Séance du 9 mars 2023*

En résumé, nous payons – comme vous l’avez probablement observé depuis quelques années dans les comptes et le budget – environ CHF 80'000.- par année pour répondre aux obligations inscrites dans le concordat, cela tant que la prestation religieuse est fournie.

Par contre, nous ne nous occupons pas de la gestion, ni de ce qui se déroule à l’intérieur des temples – le concordat l’évoque aussi – chaque partie étant indépendante.

Je n’ai pas à m’étendre sur le fond de la question, il y a plusieurs avis, mais je crois qu’il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le fond de la question. Néanmoins, nous sommes heureux d’entendre que les responsables de l’EREN vont chercher des solutions et ont fait part, de façon assez large, de leur volonté de dialogue.

Pour notre part, nous avons aussi trois lieux de cérémonies laïques : la petite et la grande salle du cimetière, ainsi que l’ancien crématoire, tous les trois étant évidemment ouverts à toutes et tous. Cette problématique est donc beaucoup moins aiguë dans notre ville que dans d’autres régions du canton.

Pour conclure, soulignons peut-être encore que, de notre côté, la collaboration avec les Eglises est vraiment régulière, qu’elle se passe très bien et s’est toujours bien passée, notamment au travers de ce concordat clair et précis.

D’ailleurs, l’ouverture du Grand Temple à différentes manifestations – dont, dernièrement, celle de la première année du Service de l’intégration – montre combien un dialogue permanent existe entre les Eglises et les autorités. Ainsi, l’ouverture dont font preuve les responsables de l’EREN vis-à-vis de différentes manifestations de la Ville se voit au travers du Grand Temple.

## Interpellation du groupe des Vert-e-s : « L'humusation ou mourir pour donner la vie »

« Si on veut changer notre manière de vivre, il faut changer notre manière de mourir (Sarah Jolliat) »

Nous vivons une époque durant laquelle les économies d'énergie sont évoquées à tous les niveaux. La thanatopraxie n'y échappe pas, d'autant plus que les pratiques légales actuelles, inhumation et crémation, sont lourdes pour l'environnement.

Ainsi, l'**inhumation** se fait à grande profondeur et empêche une dégradation des corps en absence d'air. Il s'ensuit la formation de substances toxiques qui finissent dans les cours d'eau et les nappes phréatiques (cadavérine, putréscine et surtout le mercure des alliages dentaires). Des pesticides et biocides sont libérés dans la nature et l'empoisonnent durablement. Préalablement, il aura fallu 50 kg de bois pour fabriquer le cercueil, ce qui contribue à accentuer la pression sur les forêts (les 32000 morts (2019) suisses ont généré la coupe de 160'000 stères de bois, soit 16'000 arbres). A cela s'ajoutent les besoins énergétiques pour tailler les thuyas (!), l'eau pour l'arrosage et l'entretien des allées. L'inhumation en pleine terre émet 182 kg éq CO<sub>2</sub>.

La **crémation** (choisie par 9 Suisses-ses sur 10) permet de réduire en cendres un cadavre en 1h30 à 2h grâce à un four chauffé à 850-1000°C. A la Chaux-de-fonds, l'électricité est utilisée à cet effet (modèle Ruppmann en fonction depuis 2013). Mis à part le coût énergétique, correspondant à une machine à laver en fonction durant 20 heures, on ne peut empêcher des émissions de monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NO) et anhydride sulfureux (HSO<sub>4</sub>) dans l'air. Les matériaux biomédicaux brûlés, toujours plus nombreux, polluent aussi lors de la dispersion des cendres<sup>1</sup>. La crémation émet 232 kg éq CO<sub>2</sub>, soit 3% des émissions d'un habitant moyen en un an.

La récupération de la chaleur pour chauffer les serres du cimetière ne permet toutefois pas de découpler le processus et le coût énergétique reste bien présent.

L'**humusation** est un processus contrôlé de **transformation des corps** humains par les micro-organismes, qui sont présents uniquement dans les premiers cm du sol, dans un **compost de broyats de bois d'élagage** et qui transforme, **en 12 mois**, les dépouilles mortelles en humus sain et fertile.

Actuellement cette pratique d'humusation n'est pas encore légale en Suisse, mais vient d'être acceptée par l'Etat de New York<sup>2</sup>. Une motion a été déposée au Conseil de la Ville à Genève (M-1467, 14.10.2019), ainsi qu'une interpellation au Grand Conseil vaudois du 25.01.2022, S. Glauser-Krug, Les Vert-e-s).

Cette interpellation veut demander au Conseil communal de considérer l'incitation à faire mieux aussi chez nous, plus en respect de la nature dont nous sommes partie intégrante, et, pourquoi pas, faire œuvre de pionnier, compte tenu des terrains

---

<sup>1</sup> Sarah Jolliat, , Terre et nature, 3 mars 2022.

<sup>2</sup> RTS info, 07.01.2023.

*Séance du 9 mars 2023*

disponibles au cimetière en donnant accès à des lieux protégés pour offrir l'humusation des corps, comme alternative aux pratiques actuelles polluantes et gourmandes en énergie.

*Donner la Vie après sa mort en régénérant la terre, c'est restaurer le cercle vertueux de la Vie sur Terre.*

Jean-Jacques Tritten, Béatrice Thiémard-Clémentz, Les Vert-e-s

**M. Jean-Jacques Tritten**, Les Vert-e-s : Comme vous l'avez compris, l'humusation permet la décomposition d'un cadavre sans utilisation d'énergie fossile, ni émissions de gaz à effet de serre, ni d'autres polluants.

Les faits avérés qui nous incitent à déposer cette interpellation sont les suivants :

- Avec 14 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> par habitant, la Suisse se trouve en 16<sup>e</sup> place mondiale et figure toujours parmi les mauvais élèves, alors que le Conseil fédéral vise la neutralité carbone en 2050.
- En termes de préservation de la biodiversité, la Suisse est coiffée du bonnet d'âne selon un rapport de l'OCDE de 2017.
- La Suisse vient de vivre, en 2022, l'année la plus chaude de son histoire, et, comme déjà évoqué, le déficit hydrique de cet hiver est déjà problématique.

Puisque la crémation à La Chaux-de-Fonds, qui a commencé en 1909, est possible grâce à des fours électriques, il est bon de rappeler que l'électricité produite en Suisse est issue, à 68 %, de l'énergie hydraulique, à 18,5 % de l'énergie nucléaire, environ 2 % des énergies fossiles et 11 % des énergies renouvelables. Chaque année, le mix électrique est déficitaire en hiver, de telle sorte qu'il est nécessaire d'importer de l'électricité de chez nos voisins.

Permettez-moi de préciser un élément peu connu de l'énergie hydraulique, c'est-à-dire 68 % de l'électricité. On aime la qualifier de renouvelable dans une image d'Epinal. En fait, la fonte des neiges et les cours d'eau de montagne ne permettent le fonctionnement des barrages que pendant deux mois. L'électricité, donc, est nécessaire pour assurer le pompage et le remplissage des barrages les dix autres mois. Selon les électriciens suisses, 5 % de l'énergie nucléaire produite dans ce pays servent à remplir les barrages. De plus, 1'800 points de pompage sur le Plateau suisse ne peuvent être augmentés, sous peine de compromettre le débit des rivières et la biodiversité qu'elles abritent.

Avec des régimes pluviométriques qui se réduisent chaque année suite au changement climatique, il n'est pas sûr que l'énergie hydraulique soit garantie dans le futur. Ceci a pour conséquence que notre dépendance à l'étranger pour notre approvisionnement s'accroît. Mais comme les pays

qui nous entourent ont les mêmes problèmes, l'accès au courant européen n'est pas garanti. Et la solution, bien sûr, n'est pas le couvercle sur la casserole de pâtes...

Le sens de cette interpellation, vous l'aurez compris, est de proposer une alternative à la crémation – gourmande en électricité et polluante – et à l'inhumation, polluante également, toutes deux émettrices de CO<sub>2</sub>. Cela, en favorisant une autre méthode plus respectueuse de l'environnement, soit l'humusation des corps.

J'aimerais encore faire deux rappels historiques. En 1884, l'avocat chaux-de-fonnier Ami Girard a saisi le Conseil fédéral de la question de l'incinération. Le Gouvernement lui répondit que suivant l'interprétation de l'art. 53, al. 2 de la Constitution d'alors, le droit de disposer des lieux de sépulture appartient à l'autorité civile, et que celle-ci doit pourvoir à ce que toute personne soit enterrée décentement. Et le terme *décentement* peut très bien inclure aujourd'hui l'humusation, compte tenu des problèmes actuels.

Mon second rappel concerne une pétition munie de 107 signatures qui fut déposée au Conseil général de La Chaux-de-Fonds le 11 juillet 1880. Le Conseil communal, lors de sa séance du 27 août 1890, se déclara prêt à concéder gratuitement le terrain nécessaire à l'édification d'un crématorium. Ce Conseil communal a donc fait preuve d'audace, parce que la révision de la loi cantonale sur les inhumations n'était pas encore actée.

Sur la façade sud de l'ancien crématoire, on peut admirer une très belle fresque de L'Eplattenier qui date de 1925 et qui s'intitule « Le triomphe de la vie ». On ose espérer que cela ne soit pas qu'une allégorie pour étudiants en histoire de l'art ou touristes admiratifs, mais que les autorités politiques s'en imprègnent durablement pour éclairer leurs décisions futures.

Ainsi, en guise de conclusion, je souhaite paraphraser Maeterlinck – qui est mentionné dans le PDF sur le crématoire – en disant ainsi : « Purifié par l'humus, le souvenir vit dans la nature comme une belle idée, et la mort n'est plus qu'une naissance immortelle dans un berceau de vie ».

**M. Patrick Herrmann**, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Il s'agit d'un sujet délicat et l'interpellateur a beaucoup parlé d'électricité et d'énergie. Or, dans ce sujet-là, le problème principal n'est pas forcément l'énergie, mais le fait même d'enterrer, le fait même de savoir ce que nous voulons faire de nos morts. Ainsi, j'axerai plutôt la réflexion du Conseil communal sur ce domaine.

L'interpellateur le dit lui-même : la loi cantonale sur les sépultures ne prévoit que deux modes de sépulture, l'inhumation et l'incinération. En l'état, si le Conseil communal devait faire quelque chose, il devrait passer par vous, et

c'est le Conseil général qui pourrait mandater le Conseil communal de s'approcher des autorités cantonales pour pouvoir modifier la loi cantonale.

Je précise quand même aussi – parce que l'on nous parle d'endroits où ce procédé est accepté – que je dispose d'un rapport qui est l'analyse faite par la Belgique, qui a amené le pays à ne pas accepter l'humusation. Bien sûr, cette étude – comme toutes les études – n'est pas incontestée, et peut-être pas incontestable, je n'ai pas les moyens techniques de juger. Ceci pour dire que c'est une réflexion qui anime d'autres régions que la nôtre, mais qui pose toute une série de problèmes.

J'en viendrai quand même à quelques problèmes techniques évidents qui se posent. L'humusation procède du compostage, et les études ont montré que les conditions climatiques optimales ne sont pas reproductibles toute l'année. La montée en température du compost n'est pas toujours suffisante pour garantir une hygiénisation satisfaisante. Dans ce cas, il y a pollution, et c'est une pollution pire encore que celle de l'air.

Les manipulations sont nombreuses. Il faut poser des grillages de protection pour éviter aussi que les corbeaux, les rats, les petits carnassiers aillent se servir. Il s'agit d'installer des buttes, et celles-ci doivent, bien sûr, être aérées : vous imaginez les jardiniers qui vont tous les jours bouger ces branchages en déplaçant les doigts qui dépassent ou je ne sais quoi...

Ensuite, il faudrait extraire les prothèses et autres produits chimiques, car si ceux-ci ne vont pas dans l'air, ils iraient dans le sol.

De plus, ce procédé permet d'aller assez loin, mais quand même pas d'éliminer les os. Il faudrait donc sortir les os pour les broyer. Je vous laisse imaginer, cela donne des perspectives pour des gens qui cherchent des nouveaux métiers... *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

Le problème n'est pas insoluble, des solutions existent véritablement, mais ce n'est pas aussi simple, même techniquement, de résoudre le problème. Et je dirais quand même que le raisonnement a un côté un petit peu particulier : nous ne doutons pas qu'il procède de très bonnes intentions, mais il y a quand même un côté un peu extrémiste, osons le dire. Si l'on part du principe qu'il ne faut pas polluer, il ne faut pas vivre et pas mourir. Et si l'on n'a que ce type de réflexion, on en arrive finalement, soit au contrôle des naissances, soit à s'auto-éteindre.

Aussi, nous remercions de l'idée, j'imagine qu'il y a quelque chose à faire, mais ce n'est pas quelque chose que le Conseil communal peut aujourd'hui faire de sa propre initiative. Cela n'aurait pas de sens. Il faudrait qu'il soit mandaté par une autre autorité, et avec un désir réel. Ce qui est sûr, c'est que, ces dernières années, nous n'avons, au sein du Conseil communal, reçu aucune remarque, aucune demande, de quelque nature que ce soit, qui

allait dans ce sens-là. Si cela devait soudainement se multiplier, il est clair que, vous d'abord, certainement, et nous également plus ou moins simultanément, prendrions le taureau par les cornes et essaierions d'aller dans ce sens. Mais vous voyez que c'est quand même plus compliqué que cela. Voilà donc la réponse que nous pouvons donner pour l'instant.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, demande à l'interpellateur son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

**M. Jean-Jacques Tritten**, Les Vert-e-s : On continue d'y réfléchir...  
*[Ndlr : rires de l'assemblée]*

## Question du groupe des Vert-e-s : « Une ville éteinte la nuit : une expérience à poursuivre !? »

En octobre 2022, les autorités de la ville décidaient d'éteindre l'éclairage public nocturne durant la période des mesures hivernales, ceci avant tout dans un objectif d'économies d'énergie dans un contexte de crise internationale.

**Les Vert-e-s souhaitent savoir si l'on peut déjà tirer un premier bilan des effets de cette mesure non seulement en termes d'économies d'énergie et d'argent mais aussi par rapport aux éventuels impacts bénéfiques ou néfastes constatés. Ils et elles souhaitent savoir également s'il est envisagé de maintenir cette mesure à long terme et avec quels éventuels aménagements.**

Il va sans dire que les Vert-e-s appellent de leurs vœux la pérennité de l'extinction de l'éclairage public qui est devenue nécessaire non seulement d'un point de vue économique mais également d'un point de vue environnemental et sanitaire. Nous y avons goûté, nous avons aimé et nous avons l'impression qu'une grande majorité d'habitant-e-s sont du même avis. Les expériences faites dans de nombreuses autres communes et cantons montrent toutes les bénéfices indiscutables du retour de la nuit dans nos villes, osons franchir ce pas et poursuivre l'expérience !

Laure Lalive Todeschini, Les Vert-e-s

**M. Patrick Herrmann**, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Sachez qu'il y a une semaine, l'ensemble des communes neuchâteloises a rencontré le Conseil d'Etat, dans le cadre de la CDC – Travaux publics, services industriels. C'était assez intéressant de voir que toutes les communes sont totalement satisfaites de la solution qui a été trouvée et qui donne vraiment de très bons résultats : on ne constate pas plus d'accidents, pas plus de criminalité, tout semble aller très bien.

Personnellement, j'ai eu un certain nombre de remarques – très compréhensibles, et que je crois avoir déjà citées devant vous – comme celle d'une dame qui téléphone en disant que c'est angoissant pour sa fille, apprentie boulangère, d'aller travailler à 3h du matin. Nous pouvons très bien le comprendre. Cela dit, en l'état actuel, nous ne pouvons pas choisir d'éteindre sur des trajets particuliers. Ainsi, la demande des villes actuellement pendante devant le Conseil d'Etat – qui semble entrer en matière – est que l'on continue l'expérience sur l'été et sur l'hiver prochains.

Le fait est que ne pas allumer les lumières permet un certain nombre d'économies. Le décompte arrive progressivement et, au niveau de l'électricité, nous voyons, par exemple, que nous économisons environ un tiers de l'énergie. Pour un mois, tel que celui de décembre, cela représente environ CHF 7'500.- d'économies. Ce n'est pas gigantesque, mais la Ville réfléchit à utiliser ces économies – les services de Théo Huguenin-Elie et les

miens y travaillent – pour élaborer un plan qui devrait permettre, à moyen terme, d'éteindre dans les quartiers habités et de maintenir seulement allumées les voies d'accès principales. Cela permettrait aux gens qui seraient inquiets et auraient peur de se déplacer dans la nuit, de quitter le quartier, de suivre des voies principales éclairées, puis de refaire ensuite quelques mètres dans l'obscurité pour arriver à destination. C'est la voie que nous essayons de suivre. Nous sommes en train d'y réfléchir et les sommes que nous économisons pourraient être consacrées à ce genre de chose.

## Interpellation de M. Blaise Courvoisier : « Constructions dans le quartier des maisons du Corbusier »

Au 17 rue de la Montagne, dans un quartier jouxtant le quartier des maisons du Corbusier, une grande parcelle avec une belle villa des années 50 serait destinée à recevoir, après destruction de la dite maison et abattage de nombreux arbres, 3 immeubles luxueux de quatre étages qui nécessiteraient, pour leur construction, des dérogations au RAC, tant pour l'abattage d'au moins trois arbres protégés que pour une largeur d'implantation plus grande de plus de deux mètres, selon ce que nous ont fait savoir des voisins qui s'opposent à ce projet.

Qu'en est-il réellement ? Merci au CC de nous donner des précisions sur ce projet qui met en émoi tout un quartier qui estime incompréhensible une telle décision si elle s'avérait accordée par notre commune.

### Développement :

Notre ville, à juste titre, privilégie un virage vert dans son aménagement territorial, cherchant à remettre en place des espaces verts partout où cela s'avère possible et diminuant le trafic automobile au profit de la mobilité douce, tant cycliste que piétonne.

Elle cherche aussi à mettre en valeur son patrimoine architectural du début du XX<sup>ème</sup> siècle en mettant en avant les maisons du jeune Jeanneret, dit le Corbusier, ce qui attire au fil des ans de plus en plus de visiteurs, particulièrement Suisse Alémaniques et étrangers, ce qui représente un bel atout pour notre cité.

Par ailleurs, le taux de vacances immobilière est depuis près de 3 ans stabilisé au niveau cantonal et plus particulièrement au niveau des Montagnes et de notre commune.

Il nous apparaît donc peu compréhensible que l'on puisse éventuellement donner suite à un projet qui va bétonner une belle parcelle contiguë au quartier des villas du Corbusier, et devra, pour ce faire, passer outre certaines conditions du RAC.

**M. Blaise Courvoisier, PLR :** Depuis le début de la législature, nous traitons très régulièrement de sujets veillant à promouvoir la transition écologique, ce qui est effectivement justifié, eu égard aux changements climatiques indéniables que nous vivons, et qui nous rapprocheront probablement des conditions de l'ère jurassique à la fin de ce siècle.

La commune privilégie donc, à juste titre, un aménagement territorial donnant une place privilégiée aux espaces verts et à la conservation de nos arbres, et favorise la mobilité douce cycliste et piétonne. Un bel élan a aussi été donné pour mettre en valeur l'héritage architectural inestimable que nous ont légué les architectes et artistes du début du siècle dernier, entre autres, bien entendu, Jeanneret dit Le Corbusier et son maître L'Eplattenier, mais aussi des architectes de talent, tels Chapallaz, Crivelli ou Reutter, pour n'en citer que trois. Cet ensemble architectural attire, année après année, plus de

visiteurs, essentiellement suisses alémaniques et étrangers, il faut le dire. L'achat par la Ville de la Villa Fallet est un bel exemple de cette volonté communale de valoriser ces bijoux architecturaux du 20<sup>e</sup> siècle, entre autres.

Le taux de vacance immobilière au 1<sup>er</sup> juin 2022, selon l'OFS, est de 4,31 % pour les Montagnes neuchâteloises, soit 1'327 logements vacants. Il est de 3,91 % pour La Chaux-de-Fonds, représentant 853 logements vacants. Rappelons que l'on parle de pénurie si ce taux est égal ou inférieur à 1,5 %. Nous ne pouvons donc pas évoquer une pénurie de logements vacants dans notre ville.

Ces trois argumentaires nous amènent donc à trouver difficilement compréhensible que l'on puisse permettre la destruction d'une villa des années 50, l'abattage d'arbres en partie protégés, dans un quartier jouxtant le quartier des maisons du Corbusier, ceci pour bâtir trois immeubles de quatre étages, à toit plat, alors que le reste du quartier, dans son ensemble, a des toits pentus à l'ancienne.

De plus, pour réaliser ce projet, il semblerait qu'il faille autoriser deux dérogations au règlement d'aménagement de la commune, soit l'abattage de trois – ou plus – arbres protégés et l'implantation de plus de 2 m au-delà de la largeur légale pour ce terrain.

Ceci met en émoi tout un quartier de la ville, et de nombreux riverains se sont unis pour s'opposer au projet, ne comprenant pas pourquoi on autoriserait de telles constructions, alors que l'offre de logements vacants en ville est encore pléthorique.

Nous souhaiterions savoir si notre Ville a fait une recherche pour connaître quels sont les logements les plus recherchés, tant en nombre de pièces qu'en prix du loyer, ou d'un éventuel achat en PPE. Par ailleurs, il existe en ville de très beaux et anciens immeubles, qui, rénovés, offriraient de beaux appartements. Y a-t-il une volonté de pousser les investisseurs immobiliers à choisir cette option, plutôt que de vouloir bétonner des parcelles vertes, à l'ancienne ?

Finalement, concernant ce projet, celui-ci s'apparente à la construction d'objets de luxe, au prix de vente à l'unité qui les rend difficilement acquérables pour la majorité de notre population. Nous remercions donc le Conseil communal de nous donner les réponses à cette interpellation.

**M. Théo Huguenin-Elie**, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : C'est avec plaisir que je répondrai à cette interpellation portant sur le quartier Le Corbusier, qui est aussi un peu, ce soir, le quartier « Le Courvoisier »... *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

*Séance du 9 mars 2023*

Je répondrai à l'interpellation en expliquant le contexte et les éléments relatifs au projet.

Sachez d'abord – et peut-être avant tout – que le bien-fonds concerné est affecté – et c'est essentiel, la pierre angulaire du projet – en zone d'habitations à moyenne densité. Les autorités de l'époque, soit le Conseil communal, mais également le Conseil général – notre plan d'affectation date des années 90 – avaient souhaité que la rue de la Montagne marque la transition entre la faible densité au nord et la moyenne densité au sud. Ainsi, la rue de Tête-de-Ran compte déjà de nombreux immeubles. La rue du Chasseron, adjacente à la parcelle concernée, comporte également un immeuble ancien, correspondant à la typologie architecturale du début du 20<sup>e</sup> siècle.

Ce souhait des autorités de l'époque de voir s'étendre la moyenne densité jusqu'à la rue de la Montagne était l'expression d'une volonté, alors extrêmement moderne et progressiste, de favoriser la densification vers l'intérieur. De ce point de vue, la Ville était précurseur. Sachez ensuite que la parcelle concernée se trouve hors du périmètre UNESCO, celui-ci s'arrêtant à la rue de Tête-de-Ran.

Quant au projet, il prévoit effectivement la construction de trois immeubles de six à sept appartements, conformément à l'affectation, donc de moyenne densité. Le propriétaire fait donc valoir ses droits à bâtir. Le projet comporte, il est vrai, une dérogation à la profondeur, une dérogation qui est justifiée.

Sachez que l'usage veut que le Conseil communal accorde toujours cette dérogation dès le moment où la lumière est assurée sur trois façades ou plus, ou sur deux façades, dont l'une est longitudinale et l'autre latérale. Ces conditions étant remplies, le Conseil communal – comme il le fait systématiquement – a octroyé la dérogation. Par contre, il n'y a pas de dérogation – comme vous l'avez suggéré – pour l'abattage des arbres protégés : c'est une simple autorisation.

Bien sûr, hélas – et cela fait le lien avec la question des arbres protégés – le projet implique, forcément, l'abattage d'arbres : 11 au total. Par contre, 11 autres arbres seront maintenus et 7 seront replantés. Au total, 18 arbres feront partie des aménagements, sans compter les arbustes, évidemment. Ceci, pour une parcelle de cette taille, désormais urbanisée, constitue une belle arborisation. En ce qui concerne la haie de thuyas, elle sera supprimée et remplacée par des buissons d'essence indigène.

Au-delà de ces explications, permettez-moi de redire ce que j'ai déjà eu l'occasion de formuler à de très nombreuses reprises, et qui a visiblement de la peine à être entendu – je l'ai formulé notamment lors de la séance des comptes le 21 juin 2022 : le Conseil communal est garant du droit et il ne

peut aller contre la loi. J'espère que vous partagez cette assertion, même si, sur ce domaine-là, cela semble un peu complexe. Or, les droits à bâtir des propriétaires – quelle que soit, d'ailleurs, l'offre de logements ou le nombre de logements vacants en ville – sont garantis par la législation. Aller à l'encontre de ceux-ci reviendrait à une expropriation matérielle pour le moins hasardeuse.

Le seul moyen à disposition serait – est – de changer la loi ou les règlements, en l'occurrence, ici, le zonage. Cela dit, parce qu'il faut une stabilité du droit – et les lois cantonales et le Canton en sont les garants – un changement de zonage nécessite de *longues procédures*. Et je mets exprès le terme au pluriel.

A ce sujet, permettez que je cite un extrait de la réponse adressée au groupe des Vert-e-s en juin 2022. J'ai le plaisir de me citer moi-même – [Ndlr : rires de l'assemblée] et visiblement, je crois que je pourrais réutiliser ce passage bientôt pour une autre motion :

« Au-delà du dossier évoqué – *il s'agissait alors du dossier de la rue Stavay-Mollondin* – la question de société que pose le groupe des Vert-e-s est celle de savoir si nous souhaitons une densification – *ce que, par ailleurs, Les Vert-e-s défendent presque partout en Suisse* – ou, au contraire, nous estimons qu'elle ne doit pas se faire en sacrifiant des arbres et des bosquets. » En l'occurrence, il s'agirait d'ajouter *au détriment des villas et de leurs jardins*.

« C'est donc la question de la croissance, ou d'une certaine forme de décroissance de la ville, qui, fondamentalement, est ici posée. Le cas échéant, selon la réponse que donnera votre assemblée, tous ensemble, à cette question, il s'agira, d'ici une année, au moment de la révision du plan d'aménagement local – donc de l'affectation, donc du zonage – de la ville de La Chaux-de-Fonds, de sortir de la zone à bâtir ou de geler de la zone à bâtir sur nombre de terrains. » J'ajoute aujourd'hui, en fonction de l'interpellation de M. Courvoisier, qu'il s'agirait, à contre-courant de l'urbanisation moderne et durable, de rezoner, en faible densité, des parcelles abritant aujourd'hui des villas, mais qui sont zonées en moyenne densité. Ces parcelles sont assez nombreuses à La Chaux-de-Fonds.

Permettez-moi donc de vous donner rendez-vous, pour que ce débat soit complètement fait – et ce sera la réponse que je ferai exactement à la motion que vous avez déposée – d'ici quelques mois, environ une année, au moment où nous parlerons de la révision du plan d'aménagement local, le PAL.

Peut-être encore une remarque : la loi protège également les propriétaires qui ont déjà entrepris des travaux et des investissements sur leur bien-fonds,

Séance du 9 mars 2023

même si rien n'est réalisé. En d'autres termes, si, d'ici une année, les travaux n'ont pas commencé sur cette parcelle, et que vous deviez décider de rezoner en faible densité, cette décision serait considérée par le Canton comme caduque, parce que le propriétaire a déjà entrepris la valorisation de ses droits à bâtir. Aussi, ce sera fait à Stavay-Mollondin, mais, pour cette parcelle, les dés sont d'ores et déjà jetés en fonction du droit, d'une certaine manière, et, en d'autres termes, quel que soit ce que pense le Conseil communal de l'aménagement en moyenne densité avec des immeubles.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, demande à l'interpellateur son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

**M. Blaise Courvoisier**, PLR : Je vous remercie de cette réponse. C'est davantage une question du quartier : ce sont des gens qui m'ont interpellé, et notre devoir de conseiller général est aussi de répondre aux interpellations de la population. Ce n'est pas tant le quartier « Le Courvoisier », mais c'est bien le quartier de la rue de la Montagne qui est venu m'interpeller.

Je vous remercie, je vais pouvoir donner les explications que j'ai reçues ce soir, et je laisse à la population le soin de décider si elle est satisfaite ou non.

**M. Cédric Haldimann**, président : Ayant traité la moitié des objets déposés ce soir, je pense que nous ne bafouons pas la démocratie, ni nos institutions, en nous arrêtant maintenant. Je clos donc la séance pour ce soir.

Séance levée à 20h46.

Le président :  
Cédric Haldimann

La secrétaire :  
Marina Schneeberger

La secrétaire-rédactrice :  
Esther May Basse